

# Sur le traitement *post mortem* infligé à Crassus

Dominique Briquel

**Résumé:** Après sa défaite à Carrhes où le triumvir Crassus, avait trouvé la mort, en 53 av. J.-C., son cadavre aurait subi un traitement qui avait frappé les auteurs antiques. Les Parthes vainqueurs avaient versé de l'or en fusion dans la bouche du chef romain. Ils mettent ce traitement en relation avec la «faim de l'or» bien connue du personnage et en tirent une leçon morale. Déjà auparavant, le même sort serait advenu pour les mêmes raisons, mais cette fois alors qu'il était vivant et prisonnier de Mithridate, à un autre Romain, Manius Aquilius. Mais on peut se demander si, dans une perspective iranienne, le geste ne pouvait pas avoir un autre sens. Dans la tradition zoroastrienne, les pécheurs, ceux qui s'élèvent contre l'ordre cosmique et moral et sont des menteurs, sont traités de la sorte, que ce soit dans une perspective ordalique et judiciaire ou dans une perspective eschatologique. Aquilius et Crassus paraissent avoir subi ce type de châtement également parce qu'ils s'étaient fait les agents de l'Esprit Mauvais contre l'Esprit Saint.

**Mots-clés:** Crassus, Bataille de Carrhes, auri sacra fames, zoroastrisme.

**Abstract:** After his defeat at Carrhes where the triumvir Crassus, had died, in 53 BC. J.-C., his corpse would have undergone a treatment which had struck the ancient authors. The victorious Parthians had poured molten gold into the mouth of the Roman general. The ancient authors put this treatment in relation to his well-known «hunger for gold» and draw from it a moral lesson. Already previously an other Roman general would have suffered the same fate for the same reasons: Manius Aquilius, after being captured by Mithridates. But we can ask if, from an Iranian perspective, this behaviour could not have another meaning. In the Zoroastrian tradition, sinners, those who rise up against the cosmic and moral order and are liars, are treated in this way, whether from an ordeal and judicial perspective or from an eschatological perspective. Aquilius and Crassus appear to have undergone this type of punishment also made themselves the agents of the Evil Spirit against the Holy Spirit.

**Keywords:** Crassus, battle of Carrhae, auri sacra fames, Zoroastrism.

Dans l'Énéide, Virgile déplorait l'*auri sacra fames*, l'exécrable faim de l'or, qui avait poussé le roi des Thraces à tuer le Troyen Polydore qui s'était réfugié chez lui pour s'emparer de ses richesses. Un exemple proverbial de cette cupidité, exprimée sur un mode alimentaire, était donné par ce qui était advenu – au moins d'après certains auteurs – au triumvir Crassus après la défaite qu'il avait subie devant les Parthes à Carrhes, en 53 av. J.-C., défaite à la suite de laquelle il avait trouvé la mort. Le roi ennemi, à qui on avait apporté la tête du chef romain vaincu, avait versé de l'or en fusion dans sa bouche<sup>1</sup>. Cet *exemplum*

---

1. On verra la gravure que Michael Burghers (1647-1727), artiste néerlandais fixé en Grande-Bretagne, réalisa de la scène, où le chef romain est représenté contraint de

célèbre est raconté par deux auteurs, l'historien latin Florus, qui vécut sous le règne de l'empereur Hadrien, et Dion Cassius, qui vécut sous ceux de Septime Sévère et Alexandre Sévère et composa en grec une *Histoire romaine*. Leurs textes sont les suivants :

- Florus, *Histoires*, 3, 12 : *Caput ejus recisum, cum dextera manu, ad regem deportatum ludibrio fuit, neque indigno. Aurum enim liquidum in rictum oris infusum est, ut cujus animus arserat auri cupiditate, ejus etiam mortuum et exsangue corpus auro ureretur* (La main droite de Crassus, et sa tête séparée du tronc, furent apportées au roi qui se livra à une odieuse plaisanterie, d'ailleurs trop méritée. Il lui versa dans la bouche de l'or fondu afin que, même après sa mort, l'or consumât le corps désormais insensible de cet homme, dont le cœur avait brûlé de la soif de l'or pendant sa vie).

- Dion Cassius, *Histoire romaine*, 40, 26-27 : *καὶ αὐτοῦ χρυσὸν ἐς τὸ στόμα οἱ Πάρθοι (ὡς γέ τινες λέγουσιν) ἐνέτηξαν, ἐπισκώπτοντες. Οὕτω γὰρ δὴ περὶ τὰ χρήματα, καίτοι πολυχρήματος ὢν, ἐσπουδάκει, ὥστε καὶ ὡς πένητας οἰκτεῖρειν τοὺς μὴ δυναμένους στρατόπεδον ἐκ καταλόγου οἴκοθεν θρέψαι* (Les Parthes, du moins à ce qu'on rapporte, versèrent dans sa bouche de l'or fondu, en l'insultant par des sarcasmes ; car, malgré ses immenses richesses, il avait une telle soif d'en amasser de nouvelles qu'il plaignait et regardait comme pauvres ceux qui ne pouvaient, avec leurs revenus, nourrir une légion).

Le châtement infligé *post mortem* à Crassus n'est pas la seule occurrence qu'on ait d'un tel traitement. Car un autre chef romain avait déjà subi un sort comparable de la part d'un autre souverain d'origine iranienne, le roi du Pont Mithridate. Ce dernier, en 88 av. J.-C., avait en effet fait verser de l'or fondu dans la bouche de Manius Aquilius, qui, lorsqu'il était venu en ambassade en Orient, avait poussé au déclenchement de la guerre contre lui, là encore dans le but de s'emparer des richesses de son royaume. Cette fois cependant, une différence de taille apparaît : Aquilius était vivant lorsqu'il subit ce supplice, après que Mithridate l'avait fait prisonnier. Cela n'empêche pas qu'on puisse rapprocher les deux épisodes. Le second nous est connu par un passage de l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien, qui vécut au 1<sup>er</sup> siècle et mourut victime de l'invasion du Vésuve en 79, et un de l'historien grec Appien, né vers 95 et mort vers 161 :

---

boire l'or en fusion alors qu'il est encore en vie – ce qui est contraire à la tradition, mais cette évolution témoigne de la vitalité du thème et des adaptations qu'il a pu subir.

- Pline, 33, 14, 48-49 (134) : *Nec iam Quiritium aliquis, sed uniuerso nomine Romano infami rex Mithridates Aquilio duci capto aurum in os infudit. Haec haec parit habendi cupido !* (Déjà ce n'était plus tel ou tel Romain, c'était Rome entière dont le nom était devenu infâme par l'avarice, quand Mithridate fit verser de l'or fondu dans le gosier d'Aquilius, son prisonnier : voilà ce qu'amène la cupidité).

- Appien, *Guerre de Mithridate*, 21 : Μετ' οὐ πολὺ δὲ καὶ Μάνιον Ἀκύλιον, τὸν τῆσδε τῆς πρεσβείας καὶ τοῦδε τοῦ πολέμου μάλιστα αἴτιον, ἐλὼν δεδεμένον ἐπὶ ὄνου περιήγετο, κηρύσσοντα τοῖς ὄρωσιν ὅτι Μάνιος εἶη, μέχρι ἐν Περγάμῳ τοῦ στόματος αὐτοῦ κατεχώνευσε χρυσίον, δωροδοκίαν ἄρα Ῥωμαίοις ὀνειδίζων (Peu après, il captura Manius Aquilius, un des ambassadeurs et celui qui était le plus à blâmer dans cette guerre. Mithridate le promena, enchaîné sur un âne, en faisant proclamer à ceux qui le voyaient que c'était Manius. Finalement, à Pergame, Mithridate lui fit verser de l'or fondu dans la bouche, voulant par cela sans doute rappeler aux Romains leur vénalité).

Figure 1.

Gravure de Michael Burghers (1647-1727)

Source : BNF, Département des Estampes et de la Photographie.

Cette illustration terrible de la punition que méritait la faim, ou la soif de l'or, se suffisait sans doute à elle-même et il n'est pas étonnant qu'elle ait été reprise par les moralisateurs des temps ultérieurs : c'est l'avidité des Romains que les deux rois avaient voulu châtier de cette manière, par un assouvissement de leur désir, pris au pied de la lettre, qui détruisait leur corps. Mais on peut se demander si c'était là le seul sens que le traitement infligé à Crassus, et déjà avant lui



à Aquilius, était susceptible de prendre pour ceux qui l'infligèrent aux chefs romains vaincus, et s'il ne convient pas aussi de se demander quelle pouvait en être la signification dans le milieu iranien qui était le leur.

Or le métal fondu apparaissait dans l'ancien Iran comme un instrument privilégié de punition des coupables. Cette question a été abordée, en 2007, par notre collègue de l'université de Chicago Bruce Lincoln et nous rappellerons ce qu'il en disait dans son ouvrage *Religion, Empire, and Torture*. Dans ce travail, ce spécialiste de l'Iran étudiait le cas du soldat caunien qui s'était vanté devant le roi Artaxerxès d'avoir tué, lors de la bataille de COUNAXA, Cyrus le Jeune, son frère qui avait voulu prendre le pouvoir ; furieux de cette prétention qu'il jugeait attentatoire à sa gloire, le roi avait remis le soldat à sa mère Parysatis pour qu'elle le mît à mort : ce qu'elle fit au moyen d'un versement d'airain en fusion dans ses oreilles<sup>2</sup>. À partir de cet exemple, le savant américain dégagait clairement la fonction d'un tel supplice dans les représentations religieuses des anciens Iraniens<sup>3</sup>. Il était conçu comme une procédure d'ordalie ; donc, si en théorie un innocent en sortait indemne, il aboutissait en pratique à la mort de celui qui lui était soumis – l'issue fatale prouvant sa culpabilité.

Bruce Lincoln cite deux textes très clairs, l'un tiré de l'Avesta et l'autre postérieur, rédigé en moyen-perse, tiré d'un supplément au *Šayest ne Šayest (Le propre et l'impropre)*<sup>4</sup>. Nous les citerons dans la traduction anglaise qu'il en donne :

- *Yasna* 51, 9 : What satisfaction do you give the two parties through your bright fire, o wise God, through the molten metal to give a sign among the living ? To destroy the liar, you make the truthful person flourish.

- *Supplément au Šayest ne Šayest*, 15, 15-17 : This is the way to propitiate molten metal : one makes the heart so pure and holy that, when they put molten metal in human body, it does not burn. Adurbad, son of Mahraspand, followed this practice. When they put molten metal on his body and heart, which was pure, it was pleasant to him as if they had

2. Plutarque, *Vie d'Artaxerxès*, 14, 10 : Ἐπιτρέψαντος δὲ τοῦ βασιλέως, ἐκέλευσε τοὺς ἐπὶ τῶν τιμωριῶν ἢ Παρύσατις λαβόντας τὸν ἄνθρωπον ἐφ' ἡμέρας δέκα στρεβλοῦν, εἶτα τοὺς ὀφθαλμοὺς ἐξορύξαντας εἰς τὰ ὦτα θερμὸν ἐντήκειν χαλκὸν ἕως ἀποθάνῃ (Le roi le lui ayant abandonné, elle le fit prendre par les bourreaux et leur ordonna de le tenir à la torture pendant dix jours, de lui arracher ensuite les yeux et de lui verser de l'airain fondu dans les oreilles, jusqu'à ce qu'il eût expiré dans cet horrible supplice).

3. Lincoln, 2007, p. 85-86, 91, 138. Dans la littérature antérieure, citée par l'auteur on verra Lommel, 1930, p. 219-222, 235, Widengren, 1965, p. 32-33, 87-88, Boyce, 1975, p. 35-36, 242-243, Bucci, 1975, p. 14-15.

4. Voir Lincoln, 2007, p. 86 et p. 138, avec d'autres références (en particulier *Yasna* 30, 7, 32, 7).

milked mik on him. When they put molten metal on the body and heart of liars and sinners, it burns and they die.

Aquilius et Crassus se sont donc vu appliquer le traitement était infligé à ceux qui étaient considérés comme des êtres malfaisants, des pécheurs, c'est-à-dire dans les conceptions iraniennes, ceux qui s'étaient rendus coupables de *drauga*, de mensonge, et s'étaient donc opposés au Dieu suprême, Ahura Mazda. C'est le cas aussi bien pour le premier, que Mithridate a fait périr de cette manière, que pour le second, qui l'a subi après sa mort. On notera en effet que, par rapport aux pécheurs, la fonction du métal fondu n'est pas seulement de les mettre à mort, mais qu'elle se prolonge *post mortem*. Au moment de la résurrection, les défunts doivent traverser une rivière de métal en fusion où leurs fautes sont brûlées, ce qui implique que les justes passent cette épreuve sans encombre, alors que les pécheurs en souffrent – du moins avant d'être définitivement purifiés et d'échapper à une damnation éternelle, dans la perspective optimiste où se place le zoroastrisme<sup>5</sup>. Cela montre bien la signification ordalique du recours au métal en fusion, qui est fondamentalement un moyen de distinguer entre bons et mauvais. Mais, bien évidemment, s'agissant des seconds, s'ils sont vivants – ce qui avait été le cas pour Aquilius –, il apparaît sans plus comme un mode d'exécution, tandis que, par rapport à un pécheur déjà mort – comme cela a été le cas pour Crassus –, il anticipe sur terre le traitement qui l'attend dans l'au-delà. L'affront – réel ou imaginaire, peu importe ici – que les Parthes infligèrent à l'associé malheureux de César et de Pompée dans le premier triumvirat semble donc correspondre à des représentations que ce peuple, comme l'ensemble des Iraniens, se faisait du châtement réservé aux impies, à ceux qui, dans une perspective iranienne, s'étaient comportés comme des menteurs, attendant à l'ordre du monde voulu par le dieu bon : ils étaient torturés à l'aide de métal en fusion. Aquilius et Crassus paraissent avoir subi ce type de châtement parce qu'ils s'étaient fait les agents de l'Esprit Mauvais contre l'Esprit Saint. Cela n'explique pas, il est vrai, le recours spécifiquement à l'or dans le cas d'Aquilius et de Crassus : se sera ajoutée la symbolique de la soif de l'or, mise en avant par les auteurs qui ont relaté la scène et qui l'ont exploitée à l'envi par la littérature et l'art des temps ultérieurs. Mais ce qui semble avoir été important au départ est non la nature du métal – dans le cas du Caunien châtié par Artaxerxès, Plutarque parle d'airain –, mais simplement le fait qu'il s'agissait d'un métal en fusion, donc d'un

---

5. Lincoln 2007, p. 86, citant *Bundahišn*, 34, 14 (To one who is truthful, the metal seems like he is walking in warm milk ; to the liar, the same metal seems like he is walking in molten metal).

feu sous forme liquide. Qu'il s'agisse d'un métal n'est même pas nécessairement essentiel. Nous évoquerons le prolongement d'une punition analogue infligée aux pécheurs, qu'on retrouve, des siècles plus tard, dans le Coran : cette fois, il peut s'agir, simplement, d'eau. Dans la sourate XLVII (Muhammad), les damnés sont décrits comme « ceux qui seront abreuvés d'eau bouillante qui leur déchirera les entrailles » et, dans les passages où la nature de la boisson réservée aux impies est précisée, il s'agit presque toujours d'eau bouillante<sup>6</sup>. La référence à du métal en fusion n'apparaît que dans la sourate XVIII (La caverne), sous forme de pluie dont les pécheurs enfermés dans la Géhenne essaient d'assouvir leur soif<sup>7</sup>.

L'eschatologie musulmane est sans doute très différente de celle du zoroastrisme et le châtement qu'elle prévoit pour les impies est éternel. Mais il est remarquable que les méchants soient là encore condamnés à absorber un breuvage qui les brûle de l'intérieur – et que, dans ce cas, ce breuvage soit de l'eau. On serait tenté de faire intervenir ici la notion, aux connexions si nombreuses et si variées, du « feu dans l'eau », dont les aspects ordaliques sont essentiels et avaient déjà été soulignés par G. Dumézil lorsqu'il en avait dégagé l'importance comparative dans l'étude pionnière qu'il consacra à la notion dans son volume *Mythe et épopée* III de 1973, où il s'était penché sur le cas de l'épouse infidèle de Nechtan, punie par la source explosive de son mari, et celui du Touranien, à qui était refusée la possession de l'auréole ignée du *xvarənah*, qui n'est accordée qu'aux souverains légitimes de l'Iran<sup>8</sup>. Le traitement que les chefs romains vaincus subirent de la part de leurs vainqueurs en 88 puis en 43 av. J.-C. s'inscrit peut-être lui aussi dans cette foisonnante thématique.

---

6. Outre sourate, 18, 29, voir sourates XXII (Le pèlerinage), 19-20 (On versera sur leurs têtes de l'eau bouillante qui déchirera leurs entrailles), XXXVIII (Çad), 57 (Qu'ils goûtent ceci : une eau bouillante, une boisson fétide), LVI (Celle qui est inéluctable), 54 (vous boirez ensuite de l'eau bouillante), LXXVIII (L'annonce), 23-25 (Ils y demeureront des siècles sans goûter ni fraîcheur, ni boisson – à part une eau bouillante et une boisson fétide). Dans la sourate VI (Les troupeaux), 70 (Une boisson brûlante et un châtement douloureux leur sont destinés, pour prix de leur incrédulité), la nature de la boisson des damnés n'est pas précisée.

7. Sourate XVIII (La caverne), 29 : Oui, nous avons préparé pour les injustes un feu dont les flammes les entoureront. S'ils demandent de l'eau, on fera tomber sur eux un liquide de métal fondu qui brûlera leur visage. Quelle détestable boisson !

8. Dumézil, 1973, p. 19-89 (sur l'infidèle Bóand, p. 27-31, sur le Touranien Frañrasyan non qualifié pour régner sur l'Iran, p. 24-27). Sur la fécondité comparative de l'analyse dumézilienne du « feu dans l'eau », nous nous contenterons de renvoyer aux deux ouvrages que J.-L. Desnier consacra déjà en 1995 et 1997 à la thématique (Desnier, 1995, 1997) et signaler des études plus récentes de F. Delpech (Delpech, 2012), C. Sterckx et G. Oudaer (Sterckx, Oudaer, 2014-2015) et J. Haudry (Haudry, 2016).

- Boyce, Mary, 1975 : *A History of Zoroastrianism, I, The Early Period*, Leyde.
- Bucci, Onorato, 1975 : « Elementi processuali nell'antico diritto iranico », *Revue Internationale des Droits de l'Humanité*, 22, p. 11-25.
- Delpèch, François, 2012 : « La sépulture fluviale de Daniel et le mythe indo-européen du “feu dans l'eau” », in *Voix des mythes, science des civilisations. Hommage à Philippe Walter*, Berne-Berlin-Bruelles-Francfort-New York-Oxford-Vienne, p. 3-16.
- Desnier, Jean-Luc, 1995 : *Le Passage du fleuve. De Cyrus le Grand à Julien l'Apostat. Essai sur la légitimité du souverain*, Annales littéraires de l'Université de Besançon 560, Paris ;
- , 1997 : *La Légitimité du prince, I<sup>er</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. La justice du fleuve*, Histoire ancienne et anthropologie, Paris.
- Dumézil, Georges, 1973 : *Mythe et épopée*, III, *Histoires romaines*, Paris.
- Haudry, Jean, 2016 : « Le rejeton des eaux », in Redard, Céline (dir.), *Des contrées avestiques à Mahabad, via Bisotun. Études offertes en hommage à Pierre Lecoq*, Neuchâtel, Recherches et publications (Civilisations du Proche-Orient), Série III, Religions et culture 2, Neuchâtel, p. 131-142.
- Lincoln, Bruce, 2007 : *Religion, Empire and Torture, The Case of Achaemenian Persia, with a Postscript on Abu Ghraib*, Chicago-Londres.
- Lommel, Herman, 1930 : *Die Religion Zarathustras nach dem Avesta dargestellt*, Tübingen.
- Sterckx, Claude, et Oudaer, Guillaume, 2014-2015 : « Le feu dans l'eau, son bestiaire et le serpent criocéphale », *Nouvelle Mythologie Comparée*, 2, 2014-2015, 66 p.
- Widengren, Geo, 1965 : *Die Religion Irans*, Stuttgart.

